



Le ministre d'Etat, ministre de la Justice, garde ses Sceaux, rechignerait, selon des sources dignes de foi, à faire exécuter les instructions du chef de l'Etat, Paul Biya, relayées, le 23 janvier 2024, par le Minetat- Sg/Pr, Ferdinand Ngoh Ngoh, prescrivant le déblocage des comptes de l'ex-ministre de l'Eau et de l'Énergie. Celui-ci a, pourtant, bénéficié, le 29 juillet 2022, de l'arrêt des poursuites sur ordre présidentiel.

Visiblement, la libération, le 29 juillet 2022, de Basile Atangana Kouna, sur instruction du chef de l'Etat, Paul Biya, n'est pas vue d'un bon œil par certains lobbies pouvoiristes. Pas plus que l'injonction présidentielle de restituer les avoirs de ce haut commis de l'Etat.

“Motivé par des desseins vengeresses, un clan maffieux s'obstine à faire obstacle à la restitution des avoirs de l'ex-ministre de l'Eau et de l'Énergie, à l'encontre de qui une affaire de détournement de fonds publics, cousue de fil blanc, a valu l'arrestation, puis l'incarcération en mars 2018”, déplore un juriste.

En effet, dans une correspondance, 23 janvier 2024, ayant fuité, le ministre d'État, secrétaire général de la présidence (Minetat-Sg/Pr), Ferdinand Ngoh Ngoh, répercute au ministre d'Etat, ministre de la Justice, garde des Sceaux, Laurent Ezzo, les instructions du président de la République prescrivant de faire lever la saisie pratiquée sur les biens et les comptes du nommé Basile Atangana Kouna, qui a bénéficié d'une décision d'arrêt de poursuites judiciaires suite

au remboursement, par lui, du corps du délit, estimé à 1 milliard deux cent soixante-cinq millions de francs CFA.

“Juridiquement, l’affaire Atangana Kouna est close. L’État est rentré dans ses droits et ne réclame plus rien à ce citoyen. Tous biens qui découlent de ses rémunérations à divers postes occupés, du fruit de ses investissements ou économies accumulées devraient lui être restitués sans autre forme de procès”, affirme un magistrat.

Un raisonnement frappé du bon sens, partagé par tous les juristes de bonne foi. “Usant du dilatoire, des officines ont tenté de faire croire au chef de l’Etat que cet ex-membre du gouvernement était passible de nouvelles poursuites judiciaires pour blanchiment de capitaux, et, par conséquent, ses biens et comptes devaient toujours faire l’objet de saisie. Un argument farfelu, et même fantasiste, du point de vue du droit, rejeté fermement par Paul Biya. La loi stipule que nul ne peut être jugé pour les mêmes faits, même sous une autre qualification”, fait savoir un avocat.

Toutefois, malgré les multiples désaveux, à lui infligés par Paul Biya, le cabinet noir n’en démord pas dans son dessein de nuire à Atangana Kouna, et, au-delà, à sa famille.

Deal malsain

L’ex-directeur général de Cameroon Water Utilities Corporation (Camwater) payerait le prix de son refus de céder la moitié de ses biens au lobby maffieux qui le persécute depuis belle lurette. “Un prestataire de service, à la réputation sulfureuse, et empêtré dans un crime crapuleux, aurait approché Basile Atangana Kouna, à sa sortie de prison, pour lui signifier qu’il a joué un rôle dans sa libération, et est à même d’obtenir la levée de la saisie pratiquée sur ses avoirs, à condition que l’ex-ministre s’engage à lui en céder la moitié. Le digne fils de Ngoumou, région du Centre, avait poliment rejeté le deal”, révèle une source introduite.

Patriotisme à saluer

“Dans cette affaire, il convient, surtout, de saluer l’attitude républicaine de l’ex-ministre de l’Eau et de l’Énergie. En dépit de la cabale judiciaire tissée contre lui et des épreuves multiformes qu’il subit, l’homme continue, dans le calme et la dignité qui l’ont toujours caractérisé, de faire confiance à la justice de son pays et de rester fidèle à Paul Biya, son idole politique. Cela est rare pour être souligné”, analyse un politologue.

Elong Ndame/237actu
